

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet, à 19 Heures 00, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL JérémY, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur convocation qui leur a été adressée le 13 juillet 2023 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms JérémY BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinna BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Vanessa MENARD, Aurélien RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Fanny MEIGNAN

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 - REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Didier PICHOT, et comme il en avait été convenu au début du mandat, le conseil municipal décide la réorganisation des commissions communales de la manière suivante :

Voirie/Bâtiments parc locatif Cadre de vie/fleurissement	1 ^{er} adjoint Philippe OGER	Mélinna BRUNEAU	Raphaël LAMY	Lucie CHARPENTIER
		Romain LETREGUILLY	Béatrice de FARCY de PONTFARCY	Jean-Paul BREHIN
		Carol-Anne SASSIER	Régine BREHIN	
Bulletin municipal vœux	Maire	Lucie CHARPENTIER	Régine BREHIN	Fanny MEIGNAN
Finances	Maire	1 ^{er} adjoint Philippe OGER	Jean-Paul BREHIN	Mélinna BRUNEAU
		Christophe TINNIERE	Lucie CHARPENTIER	
Commission d'appel d'offres Maire est président	Titulaires	Régine BREHIN	Lucie CHARPENTIER	Romain LETREGUILLY
	Suppléants	Béatrice de FARCY de PONTFARCY	Mélinna BRUNEAU	Christophe TINNIERE
Scolaire Enfance/jeunesse	Mélinna BRUNEAU	Raphaël LAMY	Carol-Anne SASSIER	Christophe TINNIERE
		Romain LETREGUILLY	Fanny MEIGNAN	
Associations	Jean-Paul BREHIN	Mélinna BRUNEAU	Régine BREHIN	
Sociale Maire président	Mélinna BRUNEAU	Raphaël LAMY	Régine BREHIN	Carol-Anne SASSIER
	Hors conseil municipal	Mme Carmen LANCELOT	Jacqueline MARTEAU	Jacqueline LANGLOIS

2 – DM1 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65568	Autres contributions		-352.00
673	Achats d'équipements		+352.00
Total de la Décision modificative n° 1/2023		0.00	0.00
Pour mémoire budgets 2023		535 177.00	535 177.00
Pour mémoire décision modificative n° 0/2023		0	0
Total Section de fonctionnement		535 177.00	535 177.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
024	Produits de cessions d'immobilisations	+500.00 €	
2188/930	Acquisitions diverses		+500.00
Total de la Décision modificative n° 1/2023		+500.00	+500.00
Pour mémoire budgets 2023		342 800.00	342 800.00
Pour mémoire décision modificative n°0/2023		0	0
Total Section d'investissement		343 300.00	343 300.00

TARIFS PERISCOLAIRES 2023-2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'accueil de midi de la manière suivante :

	Tarif 2023-2024
Repas enfant	3.95 €
Repas adulte	6.45 €
Frais pour non inscription au portail famille (par repas)	1 €

- Précise que ces tarifs correspondent au prix d'achat des repas à la cuisine centrale de MESLAY DU MAINE et que si ceux-ci évoluent au cours de l'année scolaire, la même variation sera immédiatement appliquée à nos tarifs.
- Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

TARIF 2023-2024	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
Tranche horaire du matin (de 7 h 15 à 8 h 30)	2.05 €	2.10 €
Tranche horaire du matin (de 7 h à 7 h 15) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Tranche horaire du soir (goûter compris)	2.05 €	2.10 €
Tranche horaire du soir (de 18 h 30 à 18 h 45) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Dépassement d'horaire non prévu	0.55 €	0.55 €

4 – VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION AUX STAGIAIRES

M. Le Maire informe le conseil municipal que la municipalité accueille régulièrement des stagiaires. Il n'est prévu aucune gratification permettant de les récompenser.

La réglementation prévoit une gratification de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 4.05€/heure) pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois. Pour des stages plus courts, rien n'est prévu par l'administration.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide le versement d'une gratification aux stagiaires effectuant un stage inférieur à 2 mois,
- Laisse toute latitude à Monsieur le Maire du montant de la gratification en fonction de la durée du stage et de l'implication du stagiaire, dans la limite des 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce présent dossier.

5- CONCESSION TEMPORAIRE POUR L'EXPLOITATION DU TERRAIN DU FRESNE

Mme Mélinda BRUNEAU se retire de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition de la propriété du « Fresne » en réserve foncière, et propose au conseil municipal de réaliser une concession temporaire au profit de l'EARL BRUNEAU pour leur permettre la poursuite de l'exploitation des terres dans l'attente de la viabilisation future. Les parcelles suivantes sont concernées par la concession temporaire :

- Section B n° 536 (352) d'une surface de 17723 m2
- Section B n° 278 d'une surface de 565 m2
- Section B n° 258 d'une surface de 11940 m2
- Section B n° 541 d'une surface de 6147 m2 (-970 m2 en bordure de la rue de la Gare)
- Section B n° 417 d'une surface de 3200 m2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve les termes de la convention ci-annexée autorisant l'EARL BRUNEAU à exploiter les terrains désignés ci-dessus.
- Fixe le prix de la concession à 115€/hectare.
- Précise que la taxe foncière correspondant sera à la charge du concessionnaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

6 – REGULARISATION CHEMIN DE LA ROMERAIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que à l'occasion de la vente de la propriété de « La Romeraie » il convient de régulariser l'acquisition de la bande de roulement du chemin par la commune. Le dossier est déposé chez le notaire, mais une délibération de principe est nécessaire.

Le conseil municipal donne son accord pour la régularisation de l'acquisition du chemin de la Romeraie.

7- COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du compte rendu du dernier conseil d'école du 12 juin 2023. Celui-ci sera adressé au conseil municipal en annexe de ce procès-verbal.

8- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Réception de la voie douce Arquenay-Meslay

Les travaux de la voie douce sont terminés, et son utilité semble avérée en considération de sa forte fréquentation.

Réunion ALSH de Meslay du Maine du 4 juillet

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport de la réunion du 4 juillet. Le rapport sera transmis au conseil municipal.

OPAH

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la visite du 14 juin. L'objectif de cette visite était de faire un état des lieux de l'état de santé du parc privé de la commune, afin de définir des actions permettant l'amélioration de l'habitat.

105^{ème} Salon des maires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain salon des Maires est prévu les 21, 22 et 23 novembre. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le financement de ce salon, pour lui-même et Philippe OGER, 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal donne son accord.

7- QUESTIONS DIVERSES

Travaux du lotissement et cheminement doux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de présentation a eu lieu avec les colotis du lotissement des Noyers. La consultation des entreprises est lancée.

Le programme des travaux prévoit un démarrage le 15 octobre, pour une réception le 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Président de séance,
Jérémy BERTREL

Le secrétaire de séance
Fanny MEIGNAN